

Avis de Samu de France sur les Maisons médicales de garde, suite au rapport du Dr JY Grall

Samu de France salue le travail réalisé par le Dr Jean-Yves GRALL qui représente une somme d'informations particulièrement utiles et permet d'aller vers une approche plus rationnelle de la MMG trop souvent présentée comme une panacée.

Samu de France considère que :

- les MMG jouent, en pratique, un rôle beaucoup plus modeste que celui qui est habituellement mis en avant,
- la création des MMG s'est souvent accompagnée de la cessation des visites à domicile, ce qui est une régression car les visites à domicile sont, après régulation médicale, irremplaçables dans certains cas (avant minuit, comme après minuit) ; ce que le rapport souligne fort justement.

Samu de France ne peut que regretter que le rapporteur ait exclu du champ de son observation les établissements publics dans lesquels la « fonction MMG » a, de fait, été organisée autour de la participation de généralistes au sein même de la structure des urgences (SU), généralement sous forme de vacations d'attachés. Il aurait, en effet, été très intéressant de comparer l'efficacité et l'efficacité respectifs de ce type d'organisation totalement intégrée au SU versus une MMG installée à proximité immédiate d'une SU.

Samu de France, en revanche, se félicite que sa proposition d'engager une réflexion sur un statut du généraliste libéral agissant à l'hôpital ait été reprise dans ce rapport (bien que trop discrètement). Cette perspective semble, en effet, l'une des plus prometteuses dans ce domaine. Elle faciliterait la participation des généralistes libéraux aussi bien à la régulation médicale au sein des Samu-Centres 15 qu'à l'accueil des urgences au sein des SU.

Samu de France préconise :

- de maintenir prioritairement une PDS ambulatoire mobile et donc ne pas accepter la pérennisation ni le développement des MMG dans des organisations de secteur qui ne comporteraient pas la possibilité de visites à domicile par des généralistes de permanence, avant minuit comme après minuit,
- de développer la participation des généralistes libéraux au fonctionnement des structures hospitalières d'urgence (Samu-Centre 15 et SU) en créant un statut spécifique facilitant leur intégration au sein même de ces structures.

Marc GIROUD

Président de Samu de France